



Paris, le 29 octobre 2019.

COMMUNIQUÉ

Soutien au collectif des doctorant·e·s et docteur·e·s affecté·e·s dans l'académie de Versailles

Des collègues, professeur·e·s et doctorant·e·s, ont sollicité disponibilités et détachements au rectorat de l'académie de Versailles. Un certain nombre de ces demandes n'a pas été accueilli, ce qui les a empêché de prendre possession de leur charge de cours comme doctorant·e·s contractuel·le·s ou comme attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Leur insertion dans le milieu universitaire, essentielle pour leurs recherches et leur carrière, s'en trouve ainsi entravée.

Le 19 octobre, le Collectif des doctorant·e·s et docteur·e·s affecté·e·s dans l'académie de Versailles a publié un communiqué où il exprime le mal-être et la frustration légitime de ses membres, qui ne peuvent mener à bien leurs recherches ; il s'étonne que la nécessité de service invoquée pour refuser mises en disponibilité et détachements n'ait pas systématiquement abouti à une affectation sur un poste fixe, alors que des missions d'enseignement étaient acquises dans une université. Le 23 octobre, plus de 200 enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses ont apporté leur soutien à cette démarche ; ils et elles s'inquiètent des conséquences de ces refus pour l'enseignement universitaire et le développement de la recherche scientifique.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université apporte son soutien, plein et entier, au Collectif des doctorant·e·s de l'académie de Versailles. Il assure les collègues de sa solidarité et prie M^{me} Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des Universités, de donner à cette situation la solution qu'elle comporte. Les intérêts du service dans l'enseignement du second degré et dans l'enseignement supérieur pourraient être mieux conciliés et l'intérêt pour l'enseignement public de tous les degrés de compter dans ses rangs des enseignant·e·s docteur·e·s davantage pris en compte.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université demande :

- L'examen bienveillant des demandes de disponibilité et de détachement présentes et futures formées par les collègues professeur·e·s et doctorant·e·s dépendant de l'académie de Versailles ;
- L'explicitation des critères sur la base desquels mises en disponibilité et détachements sont accordés ou refusés dans toutes les académies ;
- Une prise de décision et sa communication aux demandeurs au plus tard en juillet ; les décisions tardives sont, en effet, anxiogènes et inadéquates pour préparer la rentrée scolaire ou universitaire dans de bonnes conditions ;
- Une plus grande reconnaissance des doctorant·e·s et des docteur·e·s dans l'enseignement du second degré.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université